

SOMMAIRE

Partie 1: La coopération comme outil de renforcement des démocraties

- A) La coopération internationale et le soutien aux démocraties émergentes
- B) La coopération régionale et la gouvernance démocratique
- C) La coopération territoriale
- D) Les mécanismes participatifs transnationaux

Partie 2: Les tensions et limites de la coopération dans un cadre démocratique

- A) Les défis de la souveraineté nationale
- B) Les effets paradoxaux de la coopération

INTRODUCTION

COMMENT LA COOPÉRATION PEUT ELLE RÉELLEMENT CONTRIBUER AU DEÉVELOPPEMENT ET AU MAINTIEN DES DÉMOCRATIES, SANS POUR AUTANT ÉMPIÉTER SUR LA SOUVERAINETÉ DES ETATS OU STANDARDISER LEURS PRATIQUES POLITIQUES ?

LA SOUVERAINETÉ DES ETATS OU STANDARDISER LEURS PRATIQUES POLITIQUES ?

Coopération: action "de coopérer, de participer à une œuvre commune". se traduit également par une politique d'entente et d'échanges entre Etats, notamment en matière de gouvernance et de développement démocratique.

Démocratie: système politique dans lequel le pouvoir appartient au peuple, qui l'exerce directement ou par l'intermédiaire de représentants élus. Elle repose sur des principes fondamentaux tels que la participation des citoyens, l'égalité devant la loi, la transparence des processus décisionnels et le respect des droits fondamentaux.

Si à l'ère Wesphalienne, les notions étaient distinctes, la coopération et la démocratie entretiennent aujourd'hui une relation étroite dans le cadre des systèmes politiques contemporains. La coopération étant devenue essentielle pour relever les défis mondiaux. Ces initiatives visent à renforcer les processus démocratiques, à protéger les droits de l'homme, et à prévenir les dérives autoritaires. Par ailleurs, la coopération régionale, souvent mise en avant comme modèle, offre un espace de dialogue et d'échange permettant la mise en œuvre de principes démocratiques à une échelle supraétatique.

<u>Dynamique provoquant des tensions</u>: Les États démocratiques doivent concilier leur souveraineté avec les exigences de la coopération internationale, notamment lorsqu'elle implique des réformes politiques internes ou l'adoption de standards perçus comme externes. De surcroît, l'émergence de régimes autoritaires ou hybrides au sein des systèmes démocratiques soulève la question de la pertinence et des limites des mécanismes coopératifs.

PARTIE 1: LA COOPÉRATION COMME OUTIL DE RENFORCEMENT DES DÉMOCRATIES

A) La coopération internationale et le soutien aux démocraties émergentes

Les organisations internationales, telles que l'Organisation des Nations Unies (ONU), jouent un rôle crucial dans la promotion de la démocratie. Par exemple, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) soutient les processus électoraux, renforce les institutions judiciaires et promeut les droits de l'homme dans des pays en transition.

Les missions d'observation électorale, menées par des organisations comme l'OSCE ou l'Union européenne, contribuent à garantir la transparence et la crédibilité des élections. Ces initiatives permettent de limiter les fraudes et d'encourager la confiance des citoyens dans les processus électoraux. Par exemple, l'observation des élections en Tunisie en 2014 a marqué une étape clé dans sa transition démocratique.

2. Programmes d'assistance et d'observation électorale

Le transfert de normes démocratiques peut se faire via des partenariats bilatéraux ou régionaux. L'élargissement de l'Union européenne a ainsi permis d'intégrer des pays d'Europe centrale et orientale en les incitant à adopter des réformes démocratiques et juridiques, comme en témoigne l'exemple de la Pologne ou de la République tchèque dans les années 2000.

1. Rôles des organisations internationales

3. Transfert de normes démocratiques: exemples de succès

B) La coopération régionale et la gouvernance démocratique

L'Union européenne est souvent citée comme un modèle unique de gouvernance supranationale démocratique. Par le biais de ses institutions, comme le Parlement européen, elle garantit la participation démocratique des citoyens de ses États membres. De plus, l'UE impose des critères stricts d'adhésion, tels que le respect des droits de l'homme et l'État de droit, ce qui renforce les normes démocratiques dans les pays candidats.

L'Union européenne (UE) conditionne notamment son aide économique et politique au respect des principes démocratiques, comme l'illustre la politique de voisinage visant les pays d'Europe de l'Est et du sud de la Méditerranée.

La coopération territoriale fait partie des objectifs du Fonds européen de développement régional (FEDER).

1. L'Union européenne: modèle de gouvernance coopérative et démocratique



Le Conseil de l'Europe, avec la Convention européenne des droits de l'homme et la Cour européenne des droits de l'homme, établit un cadre juridique contraignant pour ses membres. Ces mécanismes permettent de protéger les citoyens contre les abus étatiques et de promouvoir une culture démocratique transnationale.

2. Le. Conseil de l'Europe: charte démocratique et droits de l'Homme

Le dernier traité important signé entre la France et Monaco du 24 octobre 2002 renforce les relations bilatérales tout en réaffirmant les liens d'amitié et de coopération entre les deux nations. Il concerne la mise en sécurité du tunnel Rainier III. Il illustre l'importance continue de la coopération entre les deux pays, particulièrement dans des domaines pratiques et techniques. Ce traité s'inscrit dans une volonté commune de renforcer les relations bilatérales au-delà des simples questions politiques.

Par ailleurs, un traité de 2005 renforce la coopération administrative avec des échanges d'experts, de stagiaires et de fonctionnaires. Il prévoit également l'intégration des ressortissants français dans la fonction publique monégasque, tout en permettant des dérogations pour certains secteurs.

3. Exemple de coopération européenne

C) La coopération et la démocratie territoriale

Les fondements juridiques :

Les lois de décentralisation de la République française ont joué un rôle central dans l'idée de coopération territoriale :

- Defferre 1982 et 1983
- MAPTAM 2014
- NOTRe 2015
- 3DS 2022

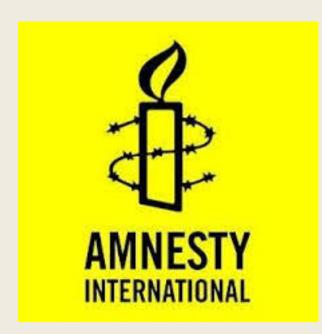


Structures et outils juridiques:

Plusieurs modèles de structures comme les régies publiques, les SEM, les SPL, et les EPCI. Les modèles sont variés en fonction des besoins locaux (aménagement, gestion des services publics).

Des outils juridiques ont été créés pour aider ces structures. Dans un premier temps, les CTAP (Conférences territoriales de l'action publique) qui correspondent à des instances inter-collectivités pour coordonner les actions. Dans un deuxième temps, les contrats de plan État-région (CPER) qui servent au financement et à la coordination des projets de développement.

D) Les mécanismes participatifs transnationaux



Les organisations non gouvernementales, telles qu'Amnesty International ou Transparency International, militent pour une plus grande transparence des gouvernements et un respect accru des droits humains. Elles exercent également une pression sur les États pour qu'ils respectent les standards démocratiques.

1. Le rôle des ONG et des réseaux citoyens

Le 5 septembre 2023, la Commission européenne a adopté une proposition visant à faciliter les activités transfrontalières des associations à but non lucratif dans l'Union européenne.

Ce texte a pour objet d'améliorer le fonctionnement du marché intérieur en supprimant les obstacles juridiques et administratifs pour les associations à but non lucratif qui exercent ou souhaitent exercer leurs activités dans plus d'un État membre.

C'est dans ce sens que le Haut Conseil à la Vie associative (HCVA), après avoir rappelé que les activités des organismes à but non lucratif favorisent « la participation des citoyens au processus démocratique, renforcent la transparence au niveau de l'Union et des États membres, et stimulent le débat public ainsi que le pluralisme au sein de la société », a, pour sa part, « salué cette décision ».

2. Vers un statut d'association transfrontalière européenne

Les institutions académiques jouent un rôle dans la diffusion des idées et des valeurs démocratiques. Des programmes comme Erasmus+ de l'Union européenne favorisent les échanges étudiants et intellectuels, renforçant ainsi une compréhension commune des principes démocratiques à travers les frontières.

3. Coopération académique et échanges intellectuels

PARTIE 2: LES TENSIONS ET LIMITES DE LA COOPÉRATION DANS UN CADRE DÉMOCRATIQUE

A) Les défis de la souveraineté nationale

La coopération internationale peut parfois être perçue comme une ingérence dans les affaires internes des États, notamment lorsqu'elle implique des réformes institutionnelles ou politiques. Par exemple, certains États membres de l'Union européenne, comme la Hongrie et la Pologne, ont exprimé des réserves face aux mécanismes européens de surveillance du respect de l'État de droit. Ces États considèrent souvent ces actions comme des atteintes à leur souveraineté nationale, ce qui peut nuire à la solidarité au sein de l'organisation.

De manière plus générale, on observe de plus en plus un décalage entre les peuples européens et l'institution européenne au fur et à mesure que la construction européenne avance. En France, le rejet du référendum de 2005 portant sur la Constitution européenne est significatif.

Le Conseil d'Etat a, dans son étude annuelle de 2024 consacrée à la souveraineté, fait une liste de propositions. Sont, en outre, préconisés par le Conseil d'Etat à « encourager la Cour de justice à veiller à un respect strict des compétences établies par les traités", "s'en tenir strictement aux règles de compétences fixées par les traités" ou encore "organiser une information régulière des parlements nationaux".

1.Réactions des démocraties face aux ingérences perçues

Les sanctions imposées par des organisations internationales ou régionales en réponse à des violations démocratiques peuvent être sujettes à controyerse. Par exemple, les mesures prises par l'Union africaine pour suspendre des États suite à des coups d'État (comme le Mali en 2021) sont parfois critiquées pour leur efficacité limitée ou leur caractère punitif, qui peut exacerber les tensions internes au lieu de les résoudre.

2. Exemples de tensions dans l'application des sanctions démocratiques

B) Les effets paradoxaux de la coopération

Coopération biaisées : l'imposition de modèles démocratiques et risque de standardisation

La promotion de la démocratie par des acteurs internationaux peut être perçue comme un processus hégémonique, où des modèles occidentaux sont imposés sans considération des contextes locaux. En effet, le réflexe des démocraties occidentales d'imposer leur vision de la démocratie a pu conduire à des échecs majeurs de coopérations. Par exemple, dans certains pays du Moyen-Orient, comme en Afghanistan, les initiatives démocratiques soutenues par des puissances occidentales ont rencontré des résistances, en raison d'un décalage entre les normes promues et les réalités sociopolitiques locales. Cela a pu conduire à des déstabilisations profondes de pays comme la Libye qui continue à déstabiliser la région et empêche ainsi toute politique de coopération avec cet Etat.

La démocratie est avant tout une approche occidentale de l'organisation de la société. Comme l'ont montré les travaux d'anthropologues tels que Claude Lévi-Strauss, cette approche n'est pas communément partagée dans l'ensemble des organisations humaines présentes sur la planète. Il y a, sur d'autres continents, diverses sociétés humaines qui répondent dès lors à des logiques d'organisation qui leur sont propres. Aussi, d'autres civilisations se sont fondées selon des ordres différents: exemple: les civilisations chinoises ou africaines dont les traces remontent aux mêmes temps que la civilisation européenne, berceau de l'idée démocratique aujourd'hui majoritairement partagée.

B) Les effets paradoxaux de la coopération

Coopérations biaisées : l'imposition de modèles démocratiques et risque de standardisation

Les mécanismes de coopération ont tendance à vouloir uniformiser les pratiques démocratiques, tout en ignorant ces spécificités culturelles et historiques des États. Cette standardisation peut engendrer des frustrations locales, voire un rejet des principes démocratiques eux-mêmes. Par exemple, dans certains pays africains, les structures traditionnelles de gouvernance coexistent avec des institutions modernes issues de la période de colonisation. Ce qui est souvent perçu comme une nouvelle volonté de domination par les populations locales.

L'approche uniforme pourrait perturber cet équilibre.

Faut-il rappeler que les Grecs, de qui nous héritons l'idée de démocratie, concevaient, au VIe siècle avant J.-C., la société autour de l'ordre juste et du concept de *nomos*. Il fallait dès lors parvenir à trouver l'idéal du bon ordre de la cité, l'*eunomie* (εὐνομία). Dès lors, il apparaît que l'ordre juste n'est pas quelque chose acquis d'avance mais bien un ordre dans lequel les citoyens peuvent euxmêmes s'entendre pour vivre.

Ainsi, la coopération nécessite parfois une démarche sincère entre deux sociétés qui respectent leur particularisme afin de pouvoir s'enrichir mutuellement.

La coopération avec les nouveaux régimes autoritaires

Les démocraties coopèrent parfois avec des régimes autoritaires pour des raisons économiques ou stratégiques, ce qui peut affaiblir leur crédibilité. Par exemple, les relations économiques entre certains États européens et la Chine ou encore l'Azerbaïdjan illustrent ce dilemme. Bien que l'Union e u r o p é e n n e d é f e n d e officiellement des principes démocratiques, la nécessité de maintenir des échanges économiques pousse souvent à des compromis sur ces valeurs.

Ces mêmes régimes autoritaires, tels que la Russie ou la Chine, utilisent de plus en plus des outils de coopération, comme l'aide économique ou les investissements stratégiques, pour étendre leur influence sur des États en transition démocratique. Ces initiatives, parfois agressives et souvent qualifiées de « diplomatie de la dette », peuvent limiter l'autonomie des gouvernements démocratiques émergents et effacer les efforts de consolidation démocratique.

Pour autant, il reste difficile de ne pas coopérer avec ces régimes tant ils ont pu se rendre indispensables dans la monde globalisé d'aujourd'hui. Nous observons bien avec l'impact que les sanctions économiques décidées à l'encontre de la Russie suite à la guerre en Ukraine a eu sur les économies européennes mais aussi par notre dépendance à l'industrie chinoise qui s'est révélé au cours de la crise de la Covid-19.

Conclusion

La relation entre coopération et démocratie est à la fois complexe et fondamentale reflétant les défis des sociétés contemporaines. La coopération, qu'elle soit internationale ou régionale, constitue un levier essentiel pour soutenir les institutions démocratiques, défendre les droits fondamentaux et promouvoir une gouvernance inclusive. Cependant, elle se heurte également à des obstacles, tels que les tensions autour de la notion de souveraineté des États, les risques de standardisation des modèles démocratiques et les compromis liés aux enjeux géopolitiques. Ces éléments rendent l'articulation entre coopération et démocratie délicate.

Néanmoins, lorsque la coopération s'appuie sur une reconnaissance sincère des particularismes culturels et historiques, tout en adoptant une démarche inclusive et participative, elle peut se révéler véritablement transformative. Elle contribue ainsi non seulement à consolider les démocraties existantes, mais aussi à imaginer de nouvelles formes de gouvernance, où la diversité des peuples devient un atout pour bâtir un ordre mondial plus juste. L'avenir de la coopération en faveur des démocraties repose donc sur sa capacité à conjuguer efficacité, respect des différences et aspiration à une gouvernance équilibrée.

Bibliographie

Articles de revues:

- B.DAUGERON, « La démocratie administrative dans la théorie du droit public : retour sur la naissance d'un concept », Revue française d'administration publique, *Léna*, 2011, p. 21-37
- E. MILLARD, « L'Etat de droit, idéologie contemporaine de la démocratie », J.M Février et P. Cabanel, Question de démocratie, Presse universitaire du Mirail, 2001, pp. 415-443
- P. LOWENTHAL, « Société civile et participation politique. », Monde en développement, Vol.33-2005/1-n°129, 2005, p. 15

Conférence:

- F. HOURQUEBIE, « La démocratie, un modèle à réinventer ? », Université de la Nouvelle-Calédonie, 06/11/2023

Documents et rapports:

- N. BERNOUSSI, « vers une administration orientée vers les usagers », Commission européenne pour la démocratie par le droit, 2020, pp. 10
- C. GUILHOU, « Rapport sur l'état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone », 2014